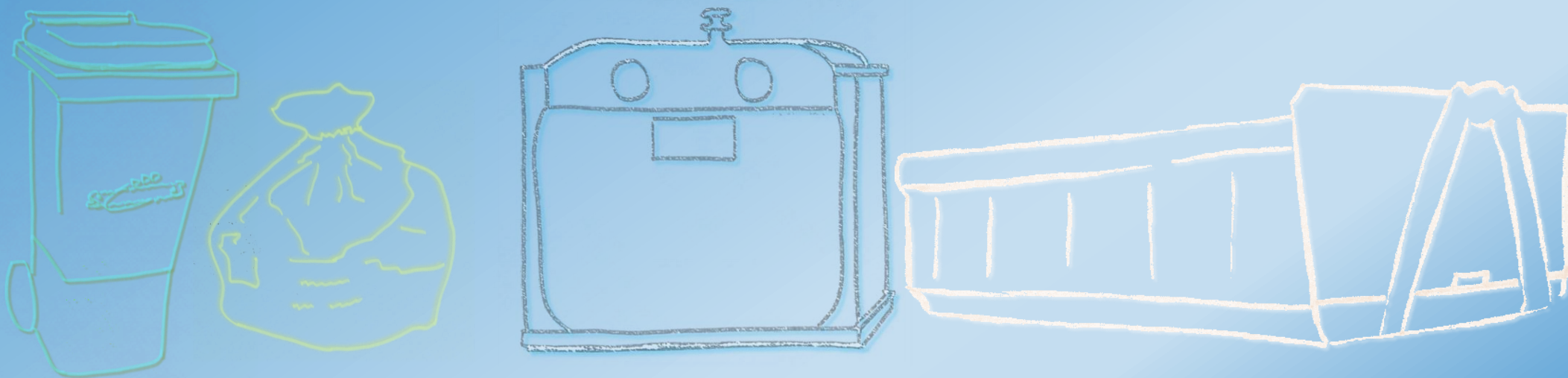


Rapport Annuel 2016



En vertu de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers a pour objectif de présenter chaque année un bilan exhaustif de la politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères

Préambule

Ce rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers du SMIRGEOMES pour l'année 2016.

Il permet de connaître les évolutions des tonnages collectés et la qualité des services proposés aux habitants.

Il présente, également, un bilan financier de son fonctionnement avec une analyse des coûts par habitant, des dépenses et des recettes.

Ce document est une base de travail pour le syndicat qui permet d'envisager les orientations futures afin d'élaborer les étapes de la démarche de la réduction des déchets engagée de longue date.

Ce rapport est également disponible sur www.smirgeomes.fr
et au siège du syndicat à Saint-Calais, 11 rue Henri Maubert,
72120 Saint-Calais – tél : 02-43-35-86-05

Sommaire

Préambule : présentation du SMIRGEOMES

I – La collecte des déchets ménagers

1. Collecte en porte-à-porte (PAP)
 - Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)
 - Collectes sélectives (sacs jaunes et bleus)
2. Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire (PAV)
3. Un réseau de 13 déchèteries
 - Fréquentations
 - Tonnages
4. Récapitulatif des tonnages collectés

II – Les modes de traitement

1. L'usine du Ganotin : le traitement des OMr
2. Le centre de tri : le traitement des CS
3. Les filières spécifiques : le traitement des déchets de déchèterie
4. Récapitulatif Traitement et Valorisation

III – Les outils incitatifs du projet environnemental

1. Les actions de prévention
2. Le mode de facturation : la Redevance Incitative
3. Le suivi des réclamations : un indicateur de la démarche

IV – Indicateurs financiers

1. Évolution de la participation des collectivités adhérentes
2. Évolution des dépenses d'exploitation
3. Évolution des dépenses de fonctionnement
4. Évolution des recettes de fonctionnement
5. Évolution du coût moyen par habitant

V - Conclusion

Des compétences pour un service public de gestion des déchets

Le **SMIRGEOMES** (*Syndicat Mixte de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe*) est un Etablissement Public.

Le SMIRGEOMES exerce depuis 1981 sa mission de **Service Public** de Gestion des déchets des ménages et des professionnels lorsque leurs déchets sont assimilables par leur nature à des déchets ménagers.

(Articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales)

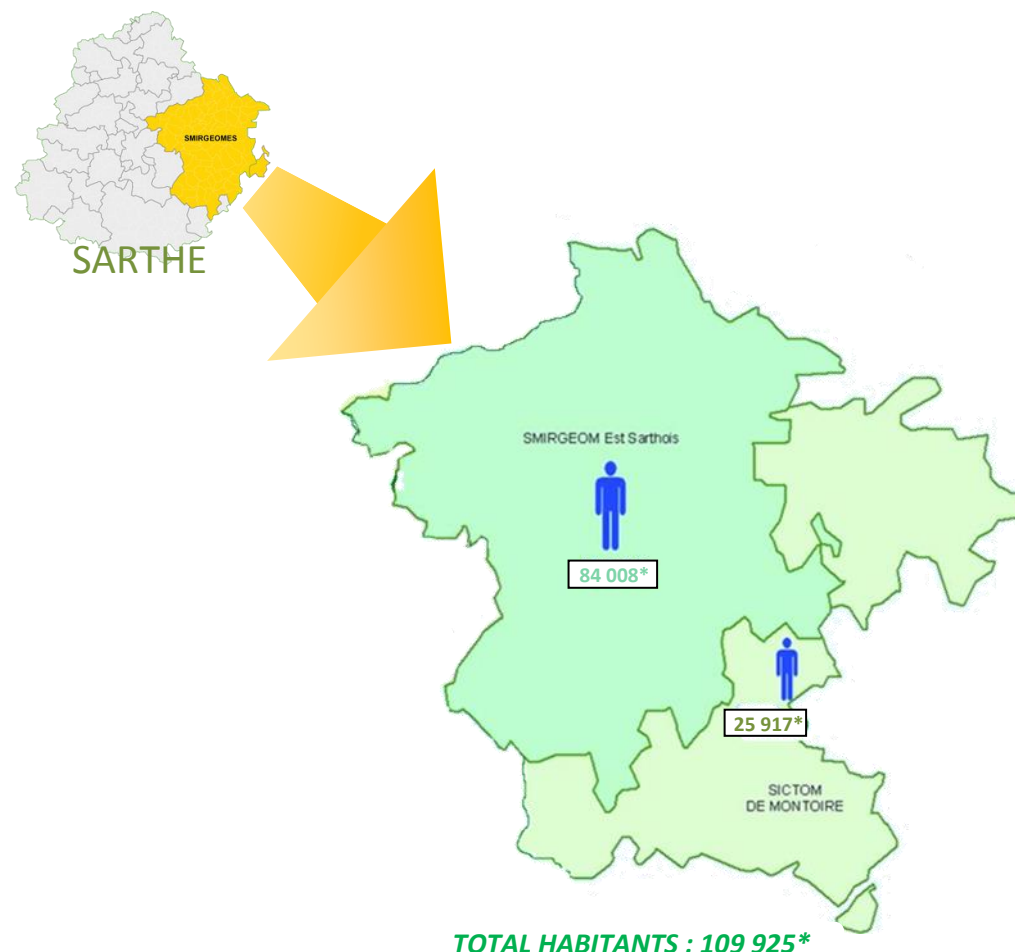
- ➔ **La collecte** : Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et sélectifs, Point d'Apport Volontaire (PAV), Déchèteries.
- ➔ **Le traitement** : tri, valorisation matière ou énergétique et élimination des résiduels.
- 6 Communautés de Communes Sarthoises et 2 Communes du Loir et Cher ont transféré leurs compétences "Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés" au syndicat. Elles conservent la compétence de la facturation.
- Depuis janvier 2013 : La compétence Traitement est exercée pour les 57 communes du SICTOM de Montoire sur le Loir – La Chartre sur le Loir (une mutualisation des moyens pour optimiser les investissements).

Pour la collecte :

84 008 habitants*
87 communes
6 Communautés de Communes
¼ du département de la Sarthe

Pour le traitement :

109 925 habitants (84 008 + 25 917) *
87 communes + 57 communes du SICTOM



Des objectifs pour un projet environnemental

Prévenir et réduire la production de déchets

- ▶ Répondre aux orientations et obligations issues du Grenelle de l'environnement
- ▶ Favoriser la valorisation des déchets et le réemploi
- ▶ Maîtriser les coûts

*Données INSEE 2013

Le fonctionnement du syndicat



Le **Conseil Syndical** vote par délibérations le budget et décide de la mise en place des projets. Il est composé de 99 **délégués**, issus des conseils communautaires ou municipaux. Le Conseil Syndical élit **un Président**, 6 vice-présidents et 24 membres qui forment le **Bureau Syndical**, responsable de la gestion de la structure. Des **commissions** composées d'élus des différentes collectivités, réfléchissent sur les grandes orientations du syndicat.

Élus depuis Juin 2014 :

- ▶ **Michel ODEAU**, président
- ▶ **Jean-Patrick MUSSARD**, vice-président chargé des Finances
- ▶ **Michel FROGER**, vice-président, chargé de la collecte
- ▶ **Prosper VADE**, vice-président, chargé des Déchèteries
- ▶ **Patrick GREMILLON**, vice-président, chargé du Ganotin
- ▶ **Sylvie CHARTIER**, vice-présidente, chargée de la Prévention et de la Communication
- ▶ **Odile HUPENOIRE**, vice-présidente, chargée de la Mutualisation

Agents du SMIRGEOMES (au 31 décembre 2016) :

- 31 agents :
- 13 agents au siège de St Calais
 - 15 agents sur les déchèteries
 - 3 agents de maintenance
- ↳ 29,19 équivalents temps pleins.

Des moyens à disposition des habitants

- ▶ La collecte en porte à porte des OMr* tous les 15 jours (PAP).
- ▶ La collecte sélective en porte à porte pour les emballages tous les 15 jours (PAP).
- ▶ La collecte en point d'apport volontaire (PAV).
- ▶ Un réseau de 13 déchèteries.
- ▶ Un centre de tri (site du Ganotin).
- ▶ Une usine de traitement et de valorisation des déchets organiques issus des OMr*.
- ▶ La redevance incitative sur une partie du territoire.
- ▶ Des actions de prévention et de réduction des déchets.

Une offre de services diversifiée, respectueuse de l'environnement qui développe des filières spécifiques de collecte pour limiter l'enfouissement des déchets ultimes.

I. La collecte des déchets ménagers :

Pour les particuliers, les collectivités et les professionnels (sous conditions).

Règlement de collecte du 3 oct. 2013.

- **Collecte en porte à porte :**
 - Les ordures ménagères résiduelles (OMr)
 - Le sélectif en porte à porte (emballages pour tous et papiers pour la Ferté-Bernard)
- **Collecte en points d'apport volontaire :**
 - 406 Containers (PAV) : collecte du sélectif (emballages, papiers et verres)
 - 13 déchèteries gérées en régie par le syndicat

La Collecte des OMr tous les 15 jours

L'arrêté Inter préfectoral de la Sarthe et du Loir et Cher du 17/09/2015 (n° DIRCOL 2015-0155) a permis le démarrage de la collecte en C0,5* le 4/01/2016 pour 2 ans sur l'ensemble du SMIRGEOMES (hors La Ferté Bernard).

Il en a découlé un certain nombre de mesures :

- **Poursuite de la démarche de conteneurisation** : un gage d'hygiène
- **Maintien du maillage du territoire en points d'apports volontaires (PAV)**
- **Refonte des circuits de collecte** : rationalisation et optimisation
- **Maintien de collectes en C1* et en C2*** pour les producteurs dont la pratique d'utilisation du service et le volume de déchets fermentescibles a démontré la nécessité d'une collecte à une fréquence renforcée. (Cantines, hôpitaux ...)
- **Constitution d'un comité de suivi**
- **Suivi des réclamations et tenue d'un registre d'enregistrement**

Des mesures pour garantir salubrité publique et efficience du service public

Les fournitures de collecte

Fin 2016, nous comptons **43 521** adresses de production.

Le SMIRGEOMES met à disposition de chaque foyer des contenants nécessaires à la collecte :

- **Bacs OMr** : 6 modèles de 80 à 660 L, pucés pour le comptage des levées, **39 925 bacs OMr actifs fin 2016**. Livraisons et maintenance sont assurées en interne.
- **Sacs jaunes** : 78 650 rouleaux (20 sacs par rouleau)
- **Sacs bleus** pour la Ferté Bernard : 5 400 rouleaux (15 sacs par rouleau)
- **Cartes d'accès en déchèterie** (éditées en 2016) : 1698

*C0,5 = Collecte tous les 15 jours

*C1 = Collecte hebdomadaire : Gros producteurs

*C2 = Collecte bi-hebdomadaire : Très gros Producteurs (TGP) = types cantines, etc

I.1. Collecte en porte-à-porte (PAP) :

Ramassage assuré par la société COVED (marché renouvelé le 01/04/2015 pour 5 ans)

I.1.1 Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

Les OMr sont les Ordures Ménagères résiduelles, des déchets non-recyclables et non-toxiques.

Tonnage OMr 2015: 10 521
Tonnage OMr 2016: 9 792
117 Kg/hab/an SMIRGEOMES. 205 Kg/hab/an Sarthe*



I.1.2. Collectes sélectives (sacs jaunes et bleus)

→ Uniquement les emballages en métal, plastique et cartonnée = **sac jaune**
Collectes tous les 15 jours en même temps que le Bac OMr

→ Papiers de lecture et d'écriture (La Ferté-Bernard) = **sac bleu**

Tonnage 2015: 2 891
Tonnage 2016: 3 074



Tonnage 2015 : 157
Tonnage 2016 : 139



I.2. Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire (PAV) :

Vidage assuré par la société COVED (marché public 2015-2020)

194 espaces de tri à disposition des habitants = **406** containers répartis sur le territoire (205 + 182 + 19).



Emballages en verre

Tonnage 2015 : 3 428
Tonnage 2016 : 3 416



Papier

Tonnage 2015 : 1874
Tonnage 2016 : 1 761



Emballages en plastique, métal, carton
Uniquement en déchèteries

Tonnage 2015 : 47
Tonnage 2016 : 44

* Données 2013 du Conseil Départemental 72

I.3. Un réseau de 13 déchèteries :



- ✓ Apport des déchets recyclables ou encombrants non collectés en PAP ou en containers (PAV).
- ✓ Accessible aux professionnels sous certaines conditions : facturation au volume ou au poids selon grille tarifaire.

I.3.1. Fréquentations

	2015	2016	Evolution
La Ferté Bernard	61 156	55 534	-9%
Thorigné sur Dué	35 333	35 581	1%
Savigné l'Evêque	30 376	30 568	1%
St Mars la Brière	16 578	18 012	9%
Le Grand Lucé	15 236	16 554	9%
Vibraye	16 021	16 051	0%
Montaillé/St Calais	11 884	13 104	10%
Bessé sur Braye	10 420	11 519	11%
Maisoncelles	8 948	10 726	20%
Mondoubleau	10 870	10 598	-3%
Lombron	10 634	10 227	-4%
Tuffé	9 796	9 082	-7%
Montmirail	5 267	5 843	11%
Total	242 519	243 399	

Fréquentation stable dans l'ensemble
 243 399 usagers accueillis
 dont 3,5% de professionnels

Encore plus de déchets recyclés

Collectes spécifiques

éco-mobilier sur 6 déchèteries à compter de 07/2016

1 fois par mois en déchèterie de la Ferté-Bernard

98 conteneurs sur le territoire

99 bornes à piles en Mairies, commerces, écoles

BENNE 100% PLASTIQUE DUR

Capsules NESPRESSO

I.3.2. Tonnages

En incitant au geste de tri et en développant les filières spécifiques, le SMIRGEOMES souhaite limiter l'enfouissement, les pollutions et les coûts.

Année	2015	2016	Evolution en %
Végétaux	7 752	8 161	5,3
Non valorisables	3 983	4 316	8,4
Gravats	4 111	4 226	2,8
Bois	2 222	2 118	-4,7
Métaux	972	1 075	10,6
Cartons	838	836	-0,3
Mobilier	453	816	80
D.E.E.E	620	693	11,8
ECotextile	422	347	-17,7
D.D.S	189	217	14,1
Plastiques	146	147	1,2
Pneumatiques	38,0	19	-50,5
Corepile	11	11	-0,3
Amiante ciment	10	9	-2,1
Nespresso	2	4	123,9
SOS RECUP	4	3	-16,5
Cartouche encre	1	1	0
TOTAL	21 772	23 000	5,6

4 316 tonnes de déchets sont encore directement enfouies.

+ 8,4 %

35% des déchets sont des déchets verts.

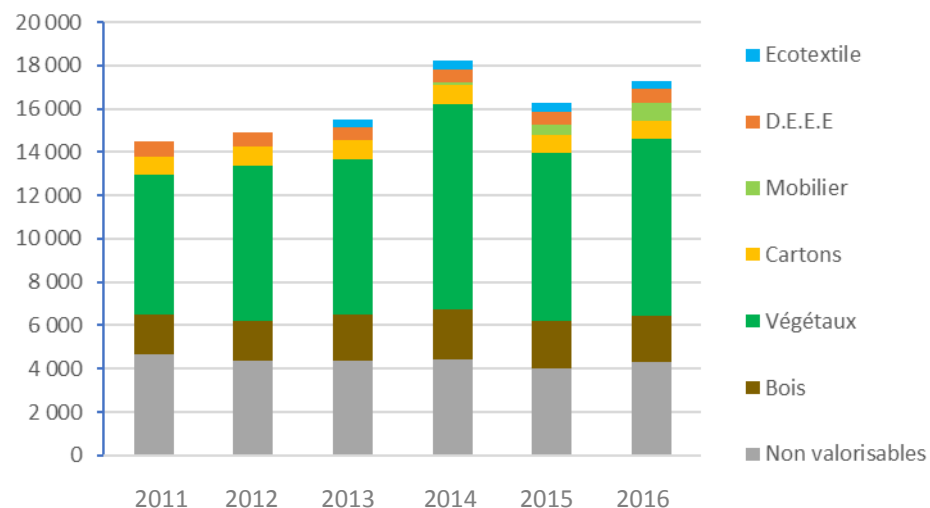
Alternatives page 16.

Des déchets enfouis sont à présent recyclés grâce aux nouvelles filières

En effet, certains déchets étant très coûteux en traitement, le syndicat encourage à trouver des solutions alternatives à la collecte en déchèterie. Ex : les déchets verts en forte progression ces dernières années.

Il développe, également, toutes les initiatives pour favoriser le don et le réemploi. Ex : SOS-Récup

Évolution de 7 types de déchets (sur les 17)



*DDS = Déchets Diffus Spécifiques

*DEEE = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

I.4. Récapitulatif des tonnages collectés

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
TONNAGES	Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)	14 639	13 918	12 140	11 867	11 157	10 521	9 792	- 7 %
	Collectes sélectives	7 945	8 133	8 596	8 592	8 643	8 397	8 432	+ 0,4 %
	Déchèteries	19 882	20 501	20 836	21 387	24 307	21 772	22 938	+ 5,3 %
	TOTAL	42 466	42 552	41 572	41 846	44 107	40 690	41 162	+ 1,16 %
Ratio kg/habitant/an		490	486	471	472	504	480	490	
dont OMr		169	159	138	134	127	124	116,5	

Moyenne sarthoise*
551 Kg/hab.

Moyenne sarthoise*
205 kg/hab.

- 33 % d'OMr
depuis 2010

BAISSE CONSTANTE DES ORDURES MENAGERES - 7 % et augmentation des **COLLECTES SELECTIVES + 0,4 %**



Restons vigilants aux tonnages de certains déchets déposés en déchèterie qui augmentent de + 5,3 %



II. Les modes de traitements

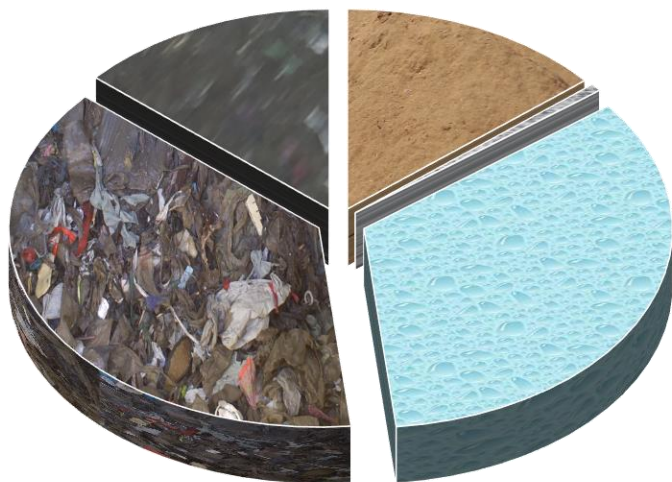
II.1. L'usine du Ganotin : le traitement des ordures ménagères résiduelles

Exploitation du traitement des OMr confiée à **GEVAL** (marché public 2010 – 2018) + externalisation du traitement par **NCI** (marché public 2016-2018)

Exploitation lixiviats* confiée à **OVIVE** (marché public 2014-2018)

→ 14 614 tonnes d'OMr traitées en 2016 soit 9 792 tonnes du **SMIRGEOMES** + 4 852 tonnes du **SICTOM**

Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles



- Compost produit
- Métaux
- Perte de masse (eau, CO₂, ...)
- Refus primaire
- Refus affinage

↳ Production et stockage de 7 552 T de refus sur l'ISDND** (refus de criblage > 50 mm, refus balistique et refus d'affinage > 6 mm).

Soit un **taux de diversion de l'ordre de 48,3%** :

- 13,9 % du tonnage est valorisé sous forme de **compost**
- 0,6 % du tonnage est constitué de **métaux** qui sont **valorisés**
- 33,9 % du tonnage « disparaît » (**perte de masse** sous forme d'eau essentiellement).

51,7 % du tonnage d'OMr entrant est stocké sur l'ISDND* du Ganotin puis externalisé depuis d'août 2016. C'est le refus.

***Lixiviats** = jus produit par les déchets. En raison de leur teneur en matière organique et autres éléments, les lixiviats ne peuvent pas être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités.

****ISDND**=installation de stockage des déchets non dangereux.

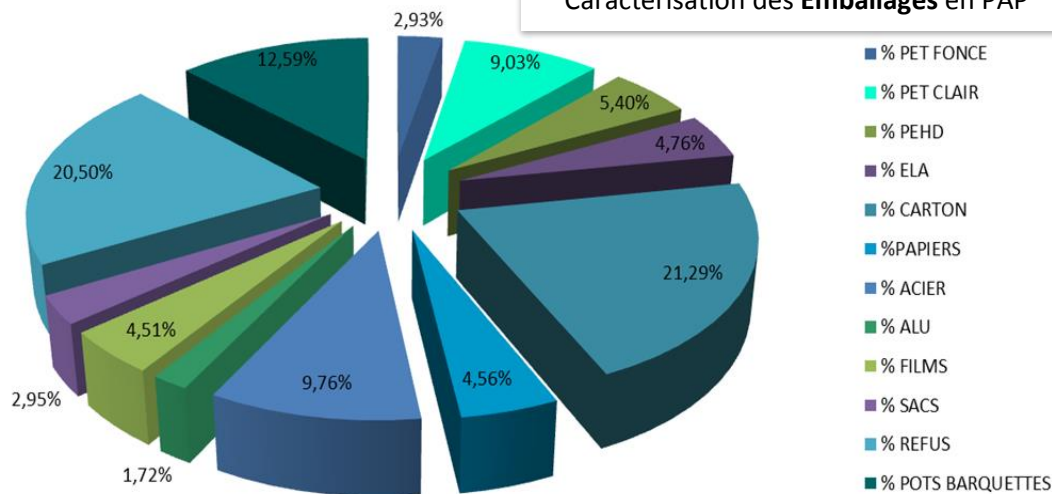
II.2. Le centre de Tri : traitement des collectes sélectives

Exploitation confiée à COVED (marché public 2015-2017)

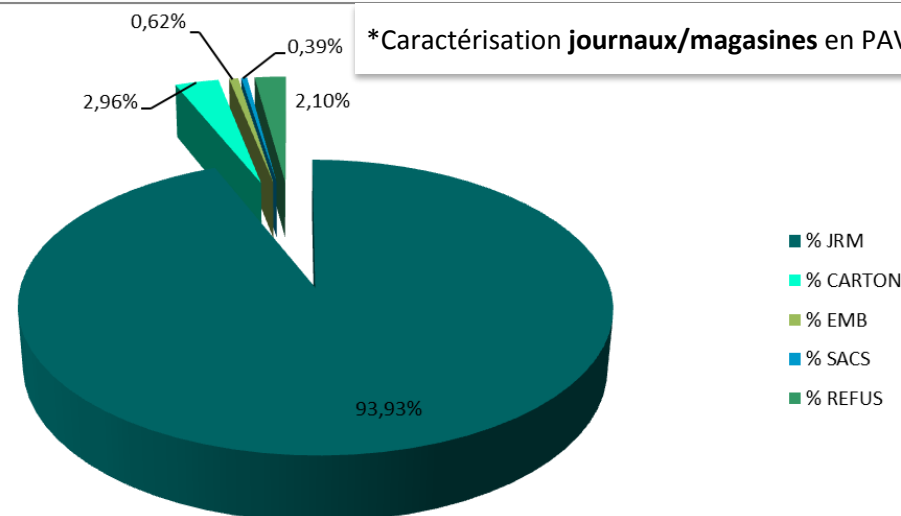
- **Tri et conditionnement** des emballages de la collecte sélective en porte-à-porte et PAV + PAV papier du SITCOM de Montoire depuis 10/2015.
- **Mise en balles des cartons** des déchèteries (SMIRGEOMES + SITCOM depuis 08/2016).
- **Rechargement** pour l'évacuation des matières conditionnées.

Sur les **10 016 tonnes entrantes** au centre de tri (SMIRGEOMES et SICTOM) **9692 t** sont expédiées vers les unités de valorisation.

*Caractérisation des **Emballages** en PAP



*Caractérisation **journaux/magasines** en PAV



→ **Faible taux de refus pour le flux de journaux/magasines** : 2,42 % pour la collecte en PAP et 2,1 % pour le PAV.

→ **Augmentation du taux de refus pour les emballages** : 20,5% environ. Une dégradation de la qualité du tri observée qui a amené une nouvelle campagne d'information (revue d'information et affichages).

***Caractérisation** = indicateur de la qualité du tri qui permet de connaître la part de chaque matériau dans un flux de déchets. Indique, également, le taux de refus.

→ 18 caractérisations obligatoires par an (**norme AFNOR**).

***PET**= Polyéthylène, **PEHD**=Polyéthylène haute densité, **ELA**=brique alimentaire.

II.3. Les filières spécifiques : le traitement des déchets de déchèterie

Destination des déchets collectés et devenir

Matières	Eco Organisme	Transporteur	Destination	
			Qui	Comment
Non-valorisables (dit Encombrant)		NCI	NCI -> Montmirail (72)	Stockage
Bois		NCI	NCI -> Krono (45)	Recyclage hors Métaux (83 %)
			NCI -> Bio Masse (35)	Chaudière (10%)
			NCI (72)	Stockage (7 %)
Métaux		Passenaud	Passenaud (72)	Recyclage
Végétaux		Véolia	Maine Collecte Valorisation (72)	Recyclage compost (100 %)
Gravats		NCI	Valmat (72)	Remblayage
			Bourse à gravats (72)	Remblayage
Carton		NCI	Coved (72)	Recyclage
Plastique		Passenaud	SOSAREC (72)	Recyclage (98 %)
			Séché (53)	Stockage (2%)
Mobilier	Eco Mobilier	Véolia	Veolia (72)	Démantèlement-Recyclage => 6 destinations
Pneumatiques	Aliapur	Mégapneu	Aliapur (69)	Recyclage
		NCI	NCI (72)	Recyclage
DEEE	Ecologic	Envie 72	Envie 72	Démantèlement / Recyclage Réemploi
DDS	EcoDDS	Bs Environnement	Bs Environnement (41)	100% dans leurs filières : valorisation matière, incinération simple ou avec valorisation énergétique, neutralisations physico-chimique
		Chimirec	Chimirec (35)	
	Hors Eco-DDS	Chimirec	Chimirec (35)	
Amiante		NCI	NCI (72)	Stockage Amiante liée



II.4. Récapitulatif Traitement et Valorisation :

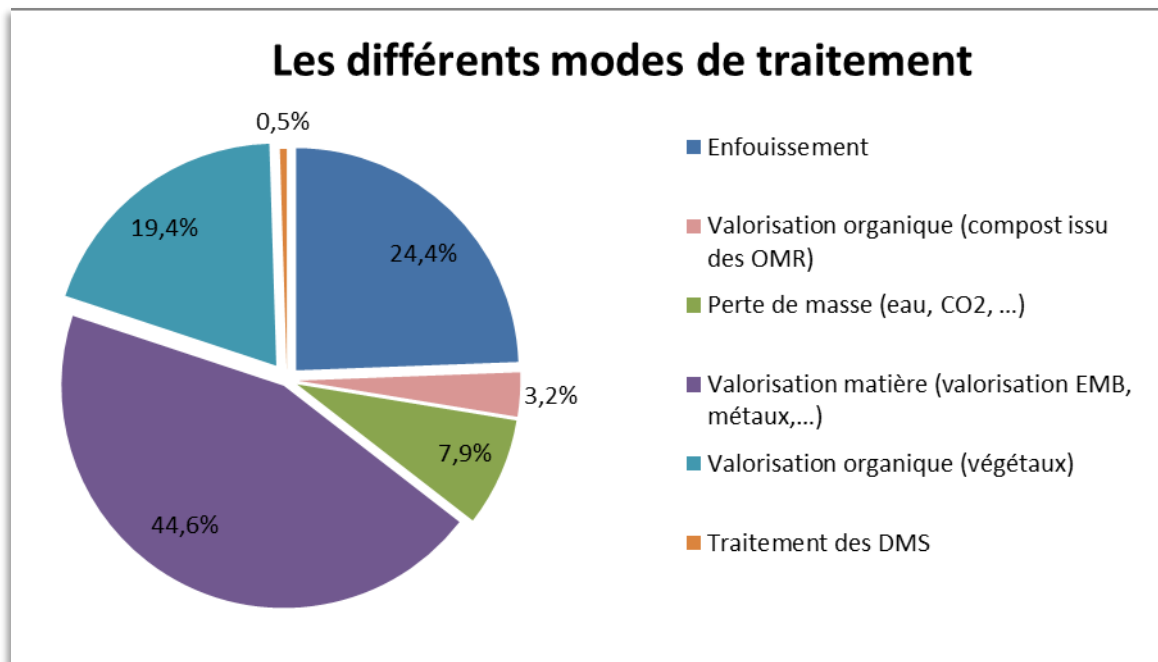
Différents modes de traitement

Enfouissement	10 232	soit	24,4	%
Valorisation organique (compost issu des OMR)	1 355	soit	3,2	%
Perte de masse (eau, CO2, ...)	3 306	soit	7,9	%
Valorisation matière (valorisation EMB, métaux...)	18 743	soit	44,6	%
Valorisation organique (végétaux)	8 161	soit	19,4	%
Traitement des DDS**	217	soit	0,5	%
Total	42 013 t	soit	100	%

5 045 t de refus d'UTOM* SMIRGEOMES
4 316 t d'encombrants
871 t de refus du Centre de tri

8 380 t emballages (plastique, cartonnette, métal, verre) et papier
10 306 t des déchèteries

67 % des 42 013 tonnes de déchets collectés **sont valorisés**. Un résultat supérieur aux **45 %** de valorisation matière attendu par le Grenelle de l'Environnement.



*UTOM = usine de Traitement des Ordures Ménagères
**DDS = Déchets Diffus Spécifiques

III. Les outils incitatifs du projet environnemental :

III.1. Les actions de prévention



Sensibilisation des usagers

Porte-à-porte, actions pédagogiques, événementiel (communication de proximité)

5 000 pers

Affichages, Livrets, Articles, outils de sensibilisation (supports de communication)

Créés en interne et principalement dématérialisés. 88 000 pers



Nouvelle publication annuelle



Compostage individuel et collectif

+ ateliers sur la réutilisation des déchets verts

5034 composteurs individuels et 20 bases de compostage collectif



Manifestation Eco-Responsable

Ce guide se propose d'aider les organisateurs d'événement à construire leur manifestation éco-responsable. Quelle soit sportive, culturelle, agricole, ou ludique, une manifestation gratuite des déchets est le plus possible de réduire pour en alléger le coût et le travail des bénévoles.

Mieux préparer pour mieux jeter!
 "En fait, tout n'est pas si compliqué, ils y sont arrivés!"
 Événement anti-gaspi, c'est plus réconfortant!
 "Tout déchets existe est un déchet qui doit être traité, ni le collecter!"

Conseils, accompagnement, soutien

Eco-Manifestations Gobelets réutilisables



Lutte contre le Gaspillage Alimentaire

Actions de sensibilisation, Pesées... Guide en ligne. Entrée dans le groupe de travail départemental.

Caractériser pour mieux sensibiliser



SEDD

Semaine Européenne du Développement Durable

Opération Petits DEEE

8 écoles, 500 familles

Actions de prévention menées avec l'ensemble des acteurs locaux relais de notre message de réduction des déchets.

III.2. Le mode de facturation : la Redevance incitative

↳ Concerne **39 925 bacs OMr pucés actifs** au 31/12/2016 (62 communes, 70% de la population du territoire)

Le principe

- ✓ Un **abonnement aux services** (montant identique par point de collecte couvrant les charges fixes des services),
- ✓ Une **partie fixe** : forfait de **16 levées annuelles obligatoires** et **taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)**, fixée en fonction de la taille du bac
- ✓ Une **partie variable** : au-delà des 16 levées, facturation des levées supplémentaires.

Le nombre de levées est en diminution constante depuis 2012

Nombre moyen de levées par an

	<i>C.C. du Pays Calaisien</i>	<i>C.C. du Val de Bray</i>	<i>C.C. du Pays Bilurien</i>	<i>C.C. de Lucé</i>	<i>Mondoubleau</i>	<i>Sargé-sur-Braye</i>	<i>C.C. du Pays des Brières et du Gesnois</i>	TOTAL
2016	11,1	10,3	10,5	10,3	11,2	10,4	11,7	10,8
2015	12,3	11,0	10,9	10,8	13,1	10,9	13,7	11,8
2014	12,3	11,4	11,1	11,0	13,8	11,2	14,9	12,2
2013	12,8	11,5	11,5	11,3	14,2	11,3		12,1
2012	13,3	11,4	11,4	11,2	14,7	12,0		12,3

65,2 % des foyers ont sorti 12 fois ou moins, leur bac OMr en 2016

L'effort de chacun en progression

III.3. Le suivi des réclamations : un indicateur de la démarche

Prise en compte attentive, individualisée et suivi de toutes les réclamations (dysfonctionnements de collecte, questions et préoccupations des usagers) avec un enregistrement systématique dans le logiciel de gestion Proflux.

Une attention particulière a été apportée à toutes les situations sensibles dans le cadre de la mise en place de la CO,5 (p.1).

Nombre des réclamations totales (OMr et CS) enregistrées via Proflux

MOIS 2016	NBRE DE RECLAMATIONS OM/CS
Janvier	260
Février	220
Mars	126
Avril	103
Mai	116
Juin	70
Juillet	111
Août	77
Septembre	74
Octobre	38
Novembre	35
Décembre	45

Après 1 période d'adaptation et de calage
→ stabilisation du nombre des réclamations

Un nombre inférieur à 2015

Moyenne 2015 :
80 réclamations
par mois

Les moyens mis en œuvre par le SMIRGEOMES ces dernières années ont permis de changer le rythme de collecte des OMr sans pour autant nuire à la qualité de la mission du service public confiée.

L'attention portée aux préconisations et attendus des services de l'Etat ainsi que la poursuite des outils précédemment déployés y ont contribué.

 Après une année, la CO,5 s'avère correspondre aux besoins d'utilisation du service et est bien adoptée par les usagers. (cf page RI)

IV. Indicateurs financiers

IV.1. Évolution de la participation des collectivités adhérentes entre 2015 et 2016

Territoire du SMIRGEOMES	Participation	Participation	Différence 2015-2016
	2015	2016	
C.C. Pays Bilurien	606 337 €	599 619 €	-6 718 €
C.C. Pays Calaisien	853 612 €	845 201 €	-8 411 €
C.C. Brières et Gesnois	1 936 994 €	1 931 043 €	-5 951 €
C.C. Huisne Sarthoise	2 155 811 €	2 201 466 €	45 655 €
C.C. de Lucé	491 839 €	487 666 €	-4 173 €
C.C. Val de Braye	852 949 €	839 445 €	-13 504 €
Le Mans Métropole (Champagné)	99 239 €	- €	-99 239 €
Mondoubleau	130 739 €	125 988 €	-4 751 €
Sargé sur Braye	86 976 €	84 830 €	-2 146 €
SMIRGEOMES	(1) 7 214 496 €	7 115 258 €	-99 238 €

(1) Le montant de 7 214 496€ de la participation 2015 a été affecté au budget 2014 à hauteur de 231 733€ et le solde de 6 982 763€ sur le budget 2015. Cette régularisation des participations 2014 a conduit à un équilibre comptable entre les sections investissement et fonctionnement de + 1293€ fin 2014.

Pas d'augmentation entre le montant de la participation 2015 et 2016. La différence de - 99 238 € correspond à la participation de Le Mans Métropole suite au retrait de la commune de Champagné au 1er avril 2015.

Depuis le 1er janvier 2013 le SICTOM DE MONTOIRE-LA-CHARTRE a transféré la compétence traitement au SMIRGEOMES. De ce fait le SMIRGEOMES se substitue au SICTOM DE MONTOIRE-LA-CHARTRE pour les contrats relatifs à cette compétence. La hausse de 243 373€ correspond aux nouveaux contrats en 2016.

	Participation 2015	Participation 2016	Différence 2015-2016
SICTOM de MONTOIRE-LA-CHARTRE	901 246 €	1 144 719 €	243 473 €

N.B. : Les participations sont votées début décembre de l'année n-1, c'est à dire qu'elles sont établies sur la base d'estimations, d'où un décalage avec les résultats constatés au 31 décembre de l'année n.

Le calcul des participations se base sur les évolutions de la population (RGP de l'INSSE - RGP 2012 : 87 847 habitants), ce qui explique des situations variables en fonction des collectivités. Le montant global de la participation de chaque collectivité correspond au coût répercuté à l'usager à travers la Redevance Incitative, la REOM ou la TEOM.

IV.2. Évolution des dépenses d'exploitation liées aux principaux marchés

	Mode d'exploitation	Coût 2015	Coût 2016	Évolution 2015-2016	
Collecte des O.M.R.	Contrat d'exploitation Titulaire du marché : COVED	1 829 280	1 347 469	-481 811	-26,34%
Traitement des O.M.R.	Contrat d'exploitation Titulaire du marché : GEVAL	645 578	701 649	187 119	26,38%
	Ganotin Charbons actifs - Torchère - Saulaie	63 870	96 136		
Refus des OMR	Titulaire du marché : NCI	0	98 782		
		709 448	896 567		26,38%
Traitement des lixiviats	Contrat d'exploitation Titulaire du marché : OVIVE	213 385	286 292	72 907	34,17%
Collectes sélectives	Contrat d'exploitation Titulaire du marché : COVED	311 684	322 217	10 533	3,38%
Apport volontaire					
Collectes sélectives Porte à porte	Contrat d'exploitation Titulaire du marché : COVED	876 726	881 626	-382	-0,04%
	Achats de sacs de collectes	136 213	130 930		
		1 012 939	1 012 556		-0,04%
Tri des emballages et journaux-magazines	Contrat d'exploitation Titulaire du marché : COVED	1 227 930	1 267 473	39 543	3,22%
Déchèteries	Collecte et traitement des bennes confiés à 5 prestataires (MCV Véolia Propreté, COVED, NCI Environnement, PASSENAUD, CHIMIREC)	1 067 022	1 037 995	-29 027	-2,72%
SMIRGEOMES Dépenses totales liées aux principales prestations de service		6 371 688	6 170 569	-201 118	-3,16%

Réorganisation des collectes en 2016. Les formules de révision des contrats sont favorables.

	Mode d'exploitation	2015	2016	Évolution 2015-2016	
SICTOM MONTOIRE LA CHARTRE					
Dépenses totales des prestations transférées dans le cadre de la compétence Traitement (Traitement des OMR, tri des collectes sélectives et déchèteries)		462 068	839 811	377 743	81,75%

Renouvellement des contrats du SICTOM de Montoire-La Chartre dont le titulaire est le SMIRGEOMES. Compétences traitement transférée depuis le 1^{er} janvier 2013.

IV.3. Évolution des dépenses de fonctionnement

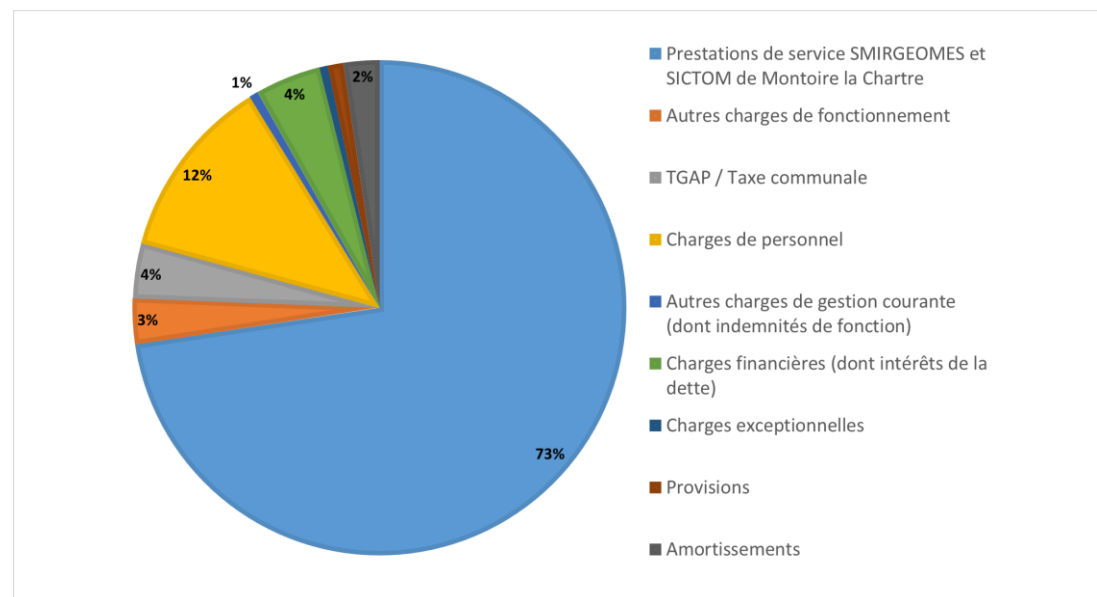
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées en 2015	Dépenses réalisées en 2016	Evolution 2015-2016	
Prestations de service SMIRGEOMES et SICTOM de Montoire la Chartre	6 833 756 €	7 010 380 €	176 624 €	2,58%
Autres charges de fonctionnement	313 902 €	285 959 €	-27 943 €	-8,90%
TGAP / Taxe communale	538 010 €	347 613 €	-190 397 €	-35,39%
Charges de personnel	1 171 486 €	1 158 861 €	-12 625 €	-1,08%
Autres charges de gestion courante (dont indemnités de fonction)	56 141 €	56 810 €	669 €	1,19%
Charges financières (dont intérêts de la dette)	468 461 €	415 823 €	-52 638 €	-11,24%
Charges exceptionnelles	41 608 €	51 751 €	10 143 €	24,38%
Provisions	0 €	98 000 €	98 000 €	-
Amortissements	215 815 €	225 938 €	10 123 €	4,69%
MONTANT GLOBAL	9 639 180 €	9 651 135 €	11 956 €	0,12%

Prestations de services du SMIRGEOMES : réorganisation des collectes et révisions favorables de l'ensemble des contrats.

TGAP et Taxes communales : externalisation des enfouissements.

Charges financières : renégociation de prêt, et pas d'emprunts réalisés depuis fin 2013.

Provisions pour litiges : litiges et contentieux en cours.



IV.4. Évolution des recettes de fonctionnement

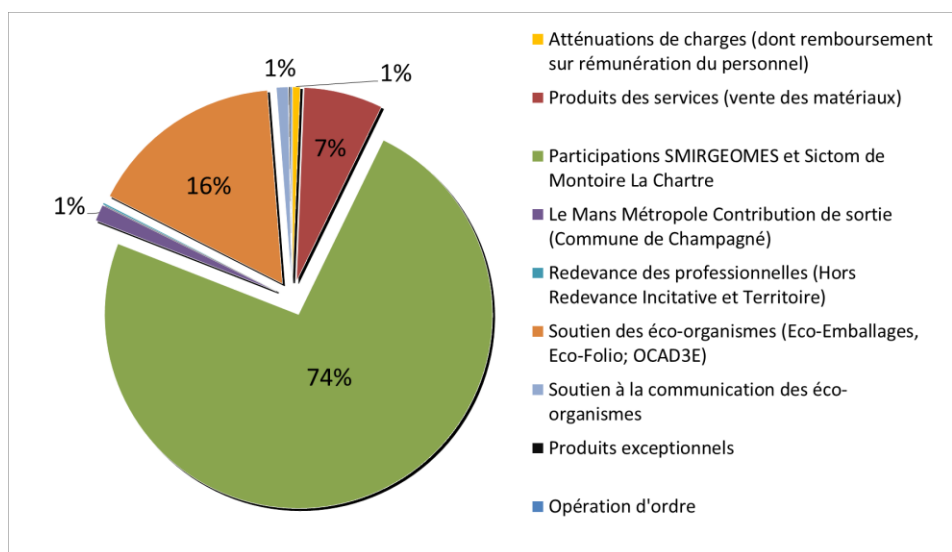
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Recettes réalisées en 2015	Recettes réalisées en 2016	Evolution 2015-2016	
Atténuations de charges (dont remboursement sur rémunération du personnel)	98 008 €	70 772 €	-27 236 €	-27,79%
Produits des services (vente des matériaux)	633 891 €	737 762 €	103 870 €	16,39%
Participations SMIRGEOMES et Sictom de Montoire La Chartre	7 884 009 €	8 259 977 €	375 968 €	4,77%
Le Mans Métropole Contribution de sortie (Commune de Champagné)	- €	153 333 €	153 333 €	-
Redevance des professionnelles (Hors Redevance Incitative et Territoire)	10 765 €	17 440 €	6 676 €	62,02%
Soutien des éco-organismes (Eco-Emballages, Eco-Folio; OCAD3E)	1 643 094 €	1 825 390 €	182 296 €	11,09%
Soutien à la communication des éco-organismes	58 000 €	109 173 €	51 173 €	88,23%
Produits exceptionnels	29 139 €	13 833 €	-15 305 €	-52,53%
Opération d'ordre	18 667 €	15 946 €	-2 721 €	-14,57%
MONTANT GLOBAL	10 375 573 €	11 203 628 €	828 055 €	7,98%

Produits des services : évolution de 25% SMIRGEOMES et 75% SICTOM de Montoire la Chartre (Papier, Cartons, Métaux)

Participations : SMIRGEOMES 2016 idem à 2015. Evolution SICTOM de Montoire la Chartre.

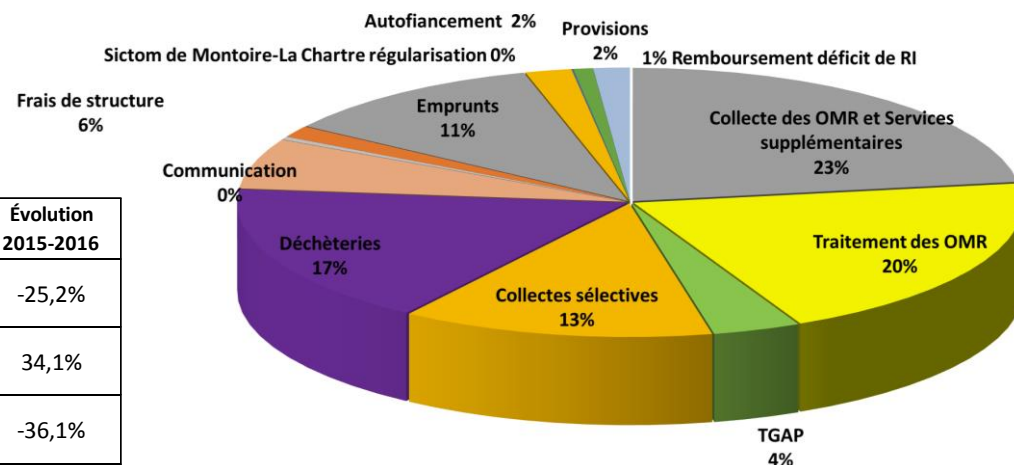
Le Mans Métropole contribution de sortie de la commune de Champagné au 1er avril 2015.

Soutien des éco-organismes : Eco Emballages liquidatif 2015 exceptionnel et évolution des soutiens Eco Mobilier et OCAD3E



IV.5. Évolution du coût moyen par habitant 2015-2016

LE FONCTIONNEMENT	2015	2016	Évolution 2015-2016
Collecte des OMR et Services supplémentaires	23,37 €/hab.	17,49 €/hab.	-25,2%
Traitement des OMR	11,66 €/hab.	15,64 €/hab.	34,1%
TGAP	4,38 €/hab.	2,80 €/hab.	-36,1%
Collectes sélectives	12,06 €/hab.	10,00 €/hab.	-17,1%
Déchèteries	13,34 €/hab.	13,14 €/hab.	-1,5%
Frais de structure	5,28 €/hab.	4,71 €/hab.	-10,8%
Communication	0,90 €/hab.	0,28 €/hab.	-68,9%
Gestion de la RI	0,99 €/hab.	1,10 €/hab.	11,1%
Emprunts	9,42 €/hab.	8,63 €/hab.	-8,4%
Autofiancement	2,00 €/hab.	1,49 €/hab.	-25,5%
Sictom de Montoire-La Chartre régularisation	0,36 €/hab.	0,05 €/hab.	-87,1%
Remboursement déficit de RI	€/hab.	0,62 €/hab.	-
Provisions	€/hab.	1,17 €/hab.	-
MONTANT GLOBAL	83,79 €/hab.	77,12 €/hab.	-7,96%



- Réorganisation des collectes.
- Formules de révision favorables.
- Mutualisation avec le SICTOM de Montoire la Chartre.
- TGAP – externalisation des enfouissements
- Hausse des recettes d'exploitation

V. Conclusion

La démarche de rationalisation du fonctionnement du syndicat engagée depuis 2014 a permis dès 2016 d'équilibrer les finances et de stabiliser le coût du service pour les usagers.

Les objectifs annoncés ont été majoritairement atteints grâce à une conjugaison de facteurs favorables qui ont permis de consolider ce résultat, à savoir :

- La négociation financière positive relative à la sortie de Champagné du territoire du SMIRGEOMES
- Les soutiens exceptionnels des Eco Organismes
- Le cours soutenu des recettes des ventes des matériaux
- La mise en place de nouvelles filières en déchèterie
- Une météo favorable

La collecte tous les 15 jours a contribué à cette rationalisation du service. Les retours positifs permettent ainsi de confirmer la réussite des efforts déployés par le syndicat et ses usagers au cours de ces dernières années pour asseoir son projet de réduction des déchets.

La **mutualisation** des services avec le SICTOM de Montoire - la Chartre a également généré des économies substantielles.

Toutefois, ces résultats aujourd'hui positifs ne nous exonèrent pas de rester prudent car des incertitudes pèsent sur 2017 :

- La baisse des subventions de certains Eco organismes
- La fluctuation du cours de certains matériaux
- La nouvelle redistribution de la carte territoriale
- Les évolutions des normes d'exploitation des sites et leur mise en sécurité

Conscient de ces enjeux, le syndicat entend poursuivre son projet environnemental dans un souci constant de maîtrise des coûts sans nuire à l'efficacité et à la qualité du service public confié.

www.smirgeomes.fr